

Règlement

Le CMI-VINAY organise la 2ème édition de la course pédestre « la Saga de la Noix » à Vinay, dimanche 22 novembre 2020, avec le soutien de la municipalité

Article 1 – ACCES

Par le train en arrivant en Gare de Vinay

Par la route : sortie autoroutière A49 Vinay puis suivre la direction de Vinay

Par le car : liaisons routières depuis Saint-Marcellin ou Grenoble, Voiron

Article 2 – LIEU DU DEPART DE L'EPREUVE

Le dimanche 22 novembre 2020 depuis le site du Grand Séchoir, Musée de la Noix, 705 route de Grenoble à Vinay.

Article 3 – LE CIRCUIT

Le parcours en boucle sera vallonné et balisé, essentiellement sur sentiers et chemins (14km, dénivelé positif/négatif 400m), évitant les routes. Le circuit Enfants reste dans le parc du Grand Séchoir.

Article 4 - LE CHRONOMETRAGE

Effectué avec un système de puces électroniques sur le dossard.

Edition des résultats en direct sur le site du chronométreur

Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° dossard / Nom / Temps / Place

Extraction des résultats au format Logica (format requis par la fédération FFA)

Article 5 - CONDITION D'INSCRIPTION

Course à pied en nature, en individuel à allure libre, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licenciés ou non licenciés FFA, dans les catégories Junior, Espoir, Senior et Master.

Licenciés : Licence F.F.A (Titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Running, d'un Pass' Running), Ou d'une Licence de fédération accréditée par le nouveau règlement FFA au jour de la course.

Non licenciés et Etrangers (même licenciés dans leur pays) : Conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999, pour obtenir leur dossard, les non licenciés devront produire un certificat médical portant mention suivante : « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied (ou sport) en compétition » datant de moins de 1 an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les inscriptions se font en ligne et par courrier à l'aide du bulletin d'engagement officiel mis en ligne sur le site.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Inscriptions sur place dans la limite des dossards disponibles.

Marcheurs et enfants sans classements : signature du bulletin d'inscription (par représentant légal si mineur)

Article 6 – FRAIS D'ENGAGEMENT

Prix individuel Coureurs : 12 euros jusqu'au 12 novembre et 15 euros après cette date.

Prix individuel Marcheurs: 8€

Prix individuel Enfants : 2 euros sur place, donnant droit à un lot

Le bulletin d'inscription des coureurs, sera accompagné de la copie de licence pour la saison en cours (pour les licenciés) ou à défaut d'un certificat médical valide (pour les non licenciés et athlètes étrangers) valide (cf art 5) adressés à : Course « La Saga de la Noix », Sylvain Winter, 22 bis Av Joseph Carlin 38470 Vinay.

Attention : En cas de non-participation, malgré une inscription, les frais vous seront remboursés seulement contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeur et qui devra être envoyé au plus tard le mardi suivant la course à l'adresse d'envoi des bulletins d'inscriptions.

Article 7 – DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET LISTE D'ATTENTE

La date limite de réception des bulletins d'inscription par courrier est fixée au 12 novembre 2020. Pour les inscriptions en ligne, jusqu'à l'avant-veille de la course. Ensuite inscription sur place.

